

Christine Le Bozec

La Normandie au XVIII^e siècle

Croissance, Lumières et Révolution

ÉDITIONS OUEST-FRANCE

13, rue du Breil, Rennes

Extrait de la publication



Photo de couverture

Louis XVI visite le port de Cherbourg le 23 juin 1786.

Tableau de Louis-Philippe Crépin (1772-1881).

Châteaux de Versailles et de Trianon.

© Photo RMN-Arnaudet.

ISBN : 978-2-73-735162-4

© Édilarge S.A. – Éditions Ouest-France, Rennes, 2002.

Extrait de la publication

CHAPITRE I

1715-1789, DE LA CROISSANCE NORMANDE À LA CRISE

INTRODUCTION : LA VIGUEUR RETROUVÉE

À la fin du xvii^e siècle et au début du xviii^e siècle, la Normandie, à l'instar du royaume, a connu bien des difficultés. Aux menaces sur l'intégrité du royaume se sont ajoutés des problèmes de subsistance, puis les conséquences d'une crise économique et démographique. Certes, la province a résisté à l'hiver 1694, à celui de 1709, aux guerres interminables de la fin du règne de Louis XIV, aux ponctions fiscales accrues, aux suites économiques et techniques de la fuite des protestants après la révocation de 1685. En effet, les départs y avaient été proportionnellement plus nombreux que dans les autres provinces. La Normandie semble essoufflée. À titre d'exemples, la ville du Havre est ruinée et vidée de sa population. Rouen n'est plus la deuxième ville du royaume, sa population ayant diminué de près de 20 %. La capitale de la Haute-Normandie est reléguée au cinquième ou sixième rang urbain français. Enfin Caen n'aurait gagné que cinq cents habitants entre 1695 et 1725. Quant à Dieppe, elle doit se relever du bombardement anglais de 1694.

Mais la province retrouve rapidement le chemin de l'expansion, sa part de l'impôt qui représentait 15 % de celle du royaume à la fin

du XVII^e siècle conserve un taux de 10 à 11 % à la fin du XVIII^e siècle. Recul, non, car il faut penser à l'élargissement du territoire avec l'entrée de la Lorraine en 1766, et l'on ne peut que constater la croissance normande jusqu'au début des années 1770.

Cet essor est-il le fruit d'un développement global de la province ? Peut-on distinguer des différenciations internes soit de type géographique ou selon les secteurs économiques ? L'expansion s'y est-elle réalisée en continu ou avec des soubresauts ? Peut-on qualifier la vie économique de traditionnelle ou percevoir des mutations ? Ce sont les questions qu'il faut poser pour étudier l'évolution de cette province, très alphabétisée pour l'époque. Sa vie et son découpage administratifs, embrouillés, ont été décrits dans le volume précédent. Malgré ces difficultés récentes, elle demeure une province peuplée puisque sa densité moyenne oscille entre 65 et 70 habitants au kilomètre carré en 1713.

Les trois généralités qui la composent, Alençon, Caen et Rouen, connaissent une embellie au cours de la période qui va jusqu'aux années 1770. Mais il faut, dès l'abord, noter une spécificité qui caractérise le pays de Caux et à, moindre échelle, le pays de Bray, tous deux pays de la généralité de Rouen. Les concernant, on assiste à une intégration plus évidente, plus marquée et plus rapide dans une économie de type marchand. On peut parler d'une économie qui se « modernise », sensible à la concentration des capitaux ainsi qu'à un début de spécialisation des productions agricoles. Les deux autres généralités profitent aussi de cette expansion mais d'une manière plus diffuse. Les lieux de production y demeurent plus dispersés, à peine pourrait-on déceler l'ébauche d'une évolution. Ce qui explique, qu'après 1770, lorsque la crise s'amorce, le choc sera plus rude là où l'économie était plus intégrée et avait commencé à faire bouger, même légèrement, les structures de la société et les rapports de la production.

Les trois généralités de cette province terrienne, bordée par la Manche, possèdent en commun bien des caractéristiques. Les secteurs d'activité y sont diversifiés. En premier lieu agricole, puis la bordure maritime sous-entend aussi bien la pêche qu'une ouverture sur le monde induisant commerce et échanges. Ainsi arrivent des produits étrangers qui alimentent un artisanat et une manufacture

transformateurs de ces « matières premières » importées. Mais le fait même de cette ouverture explique une sensibilité aux conflits maritimes et à leurs conséquences.

Si cette diversification est le lot de la Normandie, les différents secteurs ne sont pas développés de manière identique dans les trois généralités. Celle d'Alençon n'a aucun accès à la mer. Celle de Rouen s'est intégrée plus rapidement aux besoins et aux nouveautés de l'économie marchande. La proximité parisienne, le marché que représente la capitale, les besoins de la Cour à satisfaire, l'axe séquanien qui la met en contact avec l'intérieur du royaume et l'extérieur proche ou lointain ont permis une accumulation de capitaux. Ce faisceau a ainsi créé des conditions économiques de développement plus rapide et plus diversifié que dans les deux autres généralités. C'est la raison pour laquelle il semble nécessaire d'en dissocier l'examen.

L'INTÉGRATION MODÉRÉE DE LA GÉNÉRALITÉ DE ROUEN DANS L'ÉCONOMIE MARCHANDE

Même si le secteur agricole demeure essentiel et premier, la diversité et la variété des activités de cette généralité sont surprenantes.

Une activité fondamentale, l'agriculture

Les conditions du développement

Densité élevée et reprise d'une forte croissance démographique caractérisent la période. L'agriculture se développe dans le cadre d'un régime seigneurial encore puissant mais accompagné par les progrès d'une économie d'échanges. L'élargissement de ces rapports marchands, imbriqués dans ceux purement féodaux, favorisa un individualisme très fort. Les droits seigneuriaux demeuraient une réalité au sein de la généralité composée de neuf mille seigneuries, de tailles variées. Il s'agissait là de l'encadrement de la population paysanne, de la pérennité du fonctionnement juridique, économique

et social des ordres privilégiés ainsi que de la sauvegarde du patrimoine des classes dirigeantes des campagnes, donc de l'ensemble des rapports sociaux.

Parallèlement, on ne peut que constater la faiblesse de la communauté paysanne. Les explications proposées pour éclairer cette situation sont plurielles. En premier lieu, un habitat dispersé ou en hameaux et une forte différenciation sociale au sein de la paysannerie n'ont guère permis de dégager suffisamment d'intérêts collectifs à défendre. Il faut ajouter que dès l'origine, l'on a eu peu de biens communaux à défendre, donc cet état de fait n'a pu justifier l'idée de la nécessité d'un pouvoir communal. Puis le développement de la céréaliculture a rendu inutile et même nuisible l'existence de biens communaux et de droits collectifs pour le parcours des animaux. Enfin, l'ouverture des campagnes cauchoises à un secteur non agricole ou en partie artisanal et commerçant a renforcé l'hétérogénéité des intérêts et a contribué à distendre les liens.

Au sein de ce système traditionnel mais mouvant, on assiste alors dans les campagnes à la mise en place d'une industrie dispersée, le « domestic system », sur l'organisation duquel nous reviendrons. Cette « industrie », liée aux capitaux urbains, dépendait de la venue de produits souvent importés et des débouchés extérieurs possibles. Elle fournissait de l'ouvrage à des travailleurs agricoles aux revenus si faibles, insuffisants pour vivre que ces populations constituaient un réservoir de main-d'œuvre pour des activités nouvelles. Celles-ci favorisèrent ainsi le passage vers une économie nouvelle. Nous sommes en présence d'un monde plein où la survie exige une croissance intensive.

Il fallait donc éponger la forte croissance démographique marquée par un excédent de baptêmes, par une baisse de la mortalité expliquant le surplus de naissances et par la rareté des pointes de mortalité. Si le nombre de mariages resta élevé, l'on constata un léger recul du taux de fécondité avec 4,12 enfants par femme. Dans le cadre d'une monnaie stabilisée depuis 1726, cette période a connu une croissance de la population, accompagnée par celle de la production des céréales et par celle des échanges terrestres et portuaires. Cette hausse de la production agricole fut autant le résultat de

meilleurs rendements obtenus pour les cultures anciennes et traditionnelles que celui de l'introduction de cultures nouvelles.

Les productions

L'importance de l'élevage et de ses dérivés frais tels fromages, beurre et lait peut s'expliquer par l'existence de débouchés urbains immédiats et par ceux qui constituaient la capitale et la Cour, proches et aisées à rejoindre. De fait on assista là à un début de spécialisation et à une pénétration de l'économie marchande. Il s'agit de la croissance des troupeaux bovins et ovins, d'un élevage des porcs en légère régression, les chiffres concernant les chevaux nous demeurent inconnus. Les progrès de l'élevage étaient dus à l'augmentation des aliments de type ancien comme la paille et le son, à celle de l'avoine, à l'utilisation des pois, des vesces remplaçant les jachères, à celle du trèfle sur des prairies artificielles nouvellement défrichées, à une utilisation plus rationnelle des prairies naturelles et au fourrage fourni par la rabette ou le colza. Malgré la présence d'une Société d'agriculture très active, avant 1798, on fit peu de croisements animaux.

Quant aux cultures, on assista en premier lieu à un bond de la production céréalière, multipliée par trois entre 1720 et 1789, ce qui permit de dégager un surplus de production pour la vente et participa à l'approvisionnement de la capitale. Il faut aussi signaler le rôle des intendants qui ne cessèrent d'initier et de pousser à la modernisation aussi bien dans le domaine de l'élevage que dans celui des cultures. Parallèlement au développement des cultures traditionnelles, ils ont incité à tenter l'expérience de nouveautés tels le turnep, la pomme de terre, le colza, la garance dans la seconde moitié du siècle. Ils ont renouvelé l'intérêt pour celle du lin. La plantation du jonc marin sur les terres pauvres et le développement du froment et de l'avoine au détriment du seigle et du méteil complètent le tableau de ces innovations. Ainsi nourrir l'homme, les animaux, fournir à l'« industrie » des cultures alimentant l'artisanat et la manufacture ont conduit à une très forte occupation des sols.

La propriété du sol

La masse paysanne ne possédait que bien peu de ce sol. Morcellement, terres minuscules, on parle de « pulvérisation », sont son lot. La richesse demeure très concentrée. Ceux qui paient plus de deux cents livres de taille, c'est-à-dire qui exploitent 40 à 50 hectares, sont les propriétaires de deux charrues et d'environ 80 moutons, ne représentent que 3 à 4 % par élection. En revanche, 50 à 60 % appartiennent aux douzième et treizième classes de la taille donc paient un montant inférieur à dix livres. De plus on constate une multiplication des paysans pauvres, des indigents. Le nombre des paysans sans terre atteint parfois 30 % par élection offrant ainsi un important vivier de main-d'œuvre pour le travail du textile, la filature se révélant indispensable aux familles pour survivre. Cette occupation nouvelle ne tarda pas à transformer le rapport de l'homme à la terre. Sa forme de rétribution a familiarisé le paysan-ouvrier avec l'argent, les nouveaux rapports sociaux ont provoqué une évolution des mentalités et accentué les divergences entre les intérêts de chacun dans les campagnes.

Il faut donc retenir quatre caractéristiques essentielles du développement de ce secteur dans la généralité. Un début de spécialisation, l'importance de la proximité parisienne corrélée à la facilité de se rendre dans la capitale, un manque de terres criant et chronique pour satisfaire une population à l'accroissement démographique soutenu et l'introduction d'une économie marchande au sein de la paysannerie.

Trois phénomènes éclairent les progrès de l'économie marchande. En premier lieu, l'accentuation du caractère commercial de la production rurale s'affirme par le fait que les baux d'affermage sont réglés en argent et ceci malgré la hausse des prix des denrées agricoles. Ensuite l'on remarque que les salaires sont aussi réglés en argent lorsque l'employeur n'est pas un exploitant agricole. Enfin l'on assiste à la multiplication des marchés et autres lieux d'échanges, même si certains reculent au profit d'autres plus importants et surtout mieux placés, révélés par une pénétration des routes nouvelles.

La spécificité commerciale

Une activité traditionnelle

C'est une spécificité datant du XII^e siècle que la tradition commerciale de la généralité. Depuis des siècles la production travaille pour satisfaire le marché intérieur mais parfois dans certains secteurs, pour répondre à une demande extérieure, souvent lointaine. De nombreux atouts ont favorisé cette ouverture : la présence de la Seine a autorisé une liaison aisée entre Paris et la mer et à mi-chemin, Rouen, installée au sommet d'une boucle du fleuve, facilite la communication entre vallée et plateaux. Ainsi depuis longtemps, les marchandises transbordaient à Rouen. Le débouché havrais, créé au XVI^e siècle, renforça l'importance de cet axe.

Au XVIII^e siècle, sous l'impulsion des intendants comme Trudaine ou Thiroux de Crosne, le réseau routier créé par endroits, modernisé ailleurs, permit de mieux desservir villes et bourgs, de pénétrer les campagnes tout en reliant la généralité à l'ensemble du royaume. Ce désenclavement favorisa les échanges régionaux, interrégionaux et internationaux. Autres mérites de ces voies nouvelles, elles permirent en desservant mieux villes et bourgs de faire pénétrer le commerce dans les campagnes de la sorte que se créèrent des emplois répondant aux besoins nouveaux des échanges et à la nécessité de rendre des services. Des artisans, commerçants, aubergistes, chirurgiens, serruriers, arpenteurs animèrent ces lieux de foire et de marché récemment créés.

Ce développement intérieur mais aussi les contacts divers avec les marchés extérieurs comme celui ibérique, d'Europe du Nord-Ouest, de la Baltique, des Provinces-Unies, des Pays-Bas, d'Angleterre, d'Allemagne ou des Antilles expliquent le fait que la capitale de la généralité obtint en 1701 la création d'une chambre de commerce. Ouverte en 1703, c'était là un privilège que lui enviaient Le Havre ou Caen mais semblable traitement leur fut refusé jusqu'à la Révolution.

Une diversification du commerce

Au XVIII^e siècle, les principales importations étaient le goudron, le fer, la poix, le cuivre, les peaux, la potasse, le tabac, le bois, le sucre, l'indigo et le « roi » coton. Celui-ci alimentait une industrie textile en plein essor, celle même qui fournissait de nombreux emplois dans les campagnes. Ainsi le commerce ravitaillait l'activité industrielle qui, à son tour, faisait de plus en plus appel à lui pour se procurer de nouvelles matières premières puis pour écouler la production transformée. Cette activité assura tout particulièrement la prospérité et la domination de deux villes, Rouen et Le Havre, qui rayonnaient sur l'ensemble de la généralité et souvent bien au-delà.

Rouen, Le Havre, deux villes commerçantes complémentaires et rivales

Rouen

Dès le XVII^e siècle, Rouen fut une des quatre villes entrepôts du royaume aux côtés de Paris, Lyon et Orléans. En 1768, elle déléguait, comme Bordeaux, Montpellier et Lyon, un correspondant auprès du siège de la Compagnie des Indes. À la veille de la Révolution, il s'agit du négociant Pouchet. Elle, seule, pouvait recevoir et entreposer tous les produits de droguerie ou d'épicerie, selon qu'on les employait en médecine ou en cuisine, les navires ayant l'interdiction de décharger ces produits au Havre. Cette tradition commerciale avait assuré la puissance à un groupe de négociants et d'armateurs, classe la plus riche de la ville, ils étaient 155, répertoriés par l'*Almanach des Marchands*, vers 1770.

Il n'existait guère de cloison étanche entre ces deux groupes. Les Asselin, les Dambourney, les Darcel, les Guenet, les Élie-Lefebvre, les Legendre, les Marlot, les Morin s'occupaient aussi bien de négoce que d'armement. La ville étant un réel centre d'approvisionnement, dans leurs mains passaient la morue de Terre-Neuve, les harengs de Fécamp ou le coton des Antilles. On armait pour l'Europe du Nord, pour la Baltique et la péninsule Ibérique. Il faut

ajouter que dans le cas de certaines familles, la banque et les assurances complétaient leurs activités. Il existe sept chambres entre 1754 et 1789 : citons les Le Camus, les Le Cacheux, les Lecouteux ou les Lheureux. Des lettres d'anoblissement récompensèrent la fortune et la puissance de certaines familles, ainsi des Le Couteux de Canteleu en 1756 ou des Élie-Lefebvre en 1788. Nombreux étaient ceux qui possédaient des liens avec de grandes places étrangères telles Londres, Barcelone, Séville ou Rotterdam. A contrario, on voit des négociants étrangers s'installer : Anglais, Écossais, Suédois, Suisses ou Portugais.

Ce groupe monopolise le trafic commercial proche ou lointain et utilise ses bénéfices pour investir dans l'artisanat et la manufacture. On peut considérer que le travail et la production textile, tout particulièrement cotonnière, étaient entièrement entre ses mains. Cette double activité donna à Rouen non seulement un caractère commercial mais aussi industriel.

Le Havre

Quant au Havre, de création plus récente, il demeure longtemps l'avant-port de Rouen. Ce n'est qu'au début du XVIII^e siècle que la ville, en pleine reconstitution de ses forces après le choc démographique de la fuite des protestants auquel vint s'ajouter celui d'une forte mortalité (à peine 9 000 habitants à la fin du XVII^e siècle, 21 000 en 1789), commence à secouer la tutelle rouennaise et conquiert progressivement son « indépendance » économique.

De fait, Rouen s'accrochait opiniâtement aux privilèges acquis et Le Havre n'obtint jamais que ses marchands forment un corps constitué, ni une juridiction consulaire. Mais cette ville, toujours perçue par les Rouennais comme une simple filiale, devint dans la seconde moitié du siècle une véritable rivale commerciale. Des Havrais traitent directement avec l'étranger, immatriculent près de 80 % de leurs bateaux et recourent de moins en moins aux capitaux rouennais ou parisiens.

À la différence de Rouen, Le Havre demeura une ville commerçante, ville maritime par excellence, n'abritant que quelques industries

et des chantiers navals. Si elle armait pour l'Europe du Nord, l'essentiel de son trafic s'orientait vers la Guinée, le Sénégal, le Mozambique et tout particulièrement vers les Antilles. Grâce aux Bourdet et aux Le Faucheur, faillis en 1770, aux Feray, aux Begouën et aux Foache de plus en plus spécialisés dans le commerce triangulaire, elle resta une ville qui s'enrichit du commerce colonial et de la Traite.

C'est en 1716 que la traite des Noirs fut autorisée aux armements havrais et le commerce avec les Antilles déclaré libre, par lettres patentes, en 1717. À l'instar de Rouen, de Dieppe et de Honfleur, ce fut l'un des treize ports du royaume autorisés à commercer avec les Îles. Ce n'est qu'après 1730 que ce trafic avec les Îles devint plus intense, qu'il constitua l'élément majeur de la prospérité havraise, prenant le relais de relations de type grand cabotage avec les îles Britanniques et la péninsule Ibérique. En 1764, 98 navires armèrent pour les Antilles et la Traite, plaçant Le Havre au quatrième rang des ports coloniaux. Contrairement à Rouen, les deux tiers des denrées coloniales étaient immédiatement réexportées. Le développement industriel local demeura moyen, voire médiocre.

Rouen, Le Havre, rapport aux colonies au commerce et à la Traite

Concernant Rouen dont le commerce est multiplié par cinq entre 1704 et 1789 en valeur et dont le tonnage portuaire passe de 60 000 tonneaux en 1699 à 140 000 tonneaux en 1790, son accroissement global est la conséquence directe de ses échanges avec les Îles. Sinon l'on devrait se contenter d'évoquer une très lente progression si ce n'est une stagnation de son commerce. C'est là un caractère commun entre les deux villes que ce développement, soutenu par le commerce colonial et les relations avec les Îles. Mais au Havre, le phénomène fut renforcé par les bénéfices de la Traite. De plus les Havrais ne se contentaient plus de commercer, certaines maisons avaient acquis des plantations comme les Foache ou les Begouën à Saint-Domingue.

Ces intérêts coloniaux établirent des points d'entente entre les deux rivales. Elles étaient d'accord sur la nécessité du respect du Pacte colonial, les colonies existent pour servir la métropole et non pas le contraire. Elles étaient également opposées à l'« Exclufif mitigé » et réclamant régulièrement le rétablissement des tarifs de 1727 et de 1738 pour les produits étrangers, elles dénonçaient les compagnies organisées lorsque leurs intérêts particuliers étaient menacés.

En ce qui concerne la Traite, les maisons havraifes qui pratiquaient le commerce triangulaire armaient pour écouler les produits de l'artisanat ou de la manufacture normands, les bateaux rentraient chargés de produits tropicaux. Au retour des navires, ces négociants étaient redevenus de purs et honnêtes commerçants. L'on ignorait les milliers d'esclaves dont ils avaient assuré le transport entre l'Afrique et les Antilles. Ces déportations ne se « voyaient » pas en métropole. Ce trafic a permis de bâtir rapidement des fortunes colossales tout en stimulant la production locale normande. Il a aussi été à l'origine, après 1750, de l'extension de la ville qui dut absorber un afflux de population. Vers 1763, Le Havre comptait une population de 15 000 habitants pour atteindre 21 000 en 1789.

Pour compléter ce panorama sur la place qu'avait prise la Traite dans l'économie haut-normande, il faut signaler le rôle de Honfleur. Avant la réorganisation départementale de 1789, ce port faisait partie de l'élection de Pont-l'Évêque qui dépendait de la généralité de Rouen. Dans la première moitié du siècle, avec ses 8 000 habitants, la ville commença à armer pour le commerce triangulaire, abandonnant rapidement celui en droiture. Dans les années quatre-vingt du siècle, celui-là constitua un de ses revenus essentiels. Quatre départs par an déportaient environ mille Africains vers les Antilles, enrichissant, comme au Havre, les principales maisons de commerce.

Des intérêts communs

Le commerce ne pouvait qu'être sensible, perméable aux événements extérieurs. Guerres, blocus, captures de navires, augmentation des primes d'assurance venaient régulièrement troubler le bon

déroulement des affaires. Prenons l'exemple de la guerre de Sept Ans, provoquant un ralentissement des échanges. Ce conflit a freiné les aménagements urbanistiques de Rouen et a poussé à l'abandon de projets importants, comme ceux proposés par l'architecte Mathieu Le Carpentier. Celui-ci envisageait la percée de voies favorisant la circulation intra-muros et la construction d'un nouvel hôtel de ville.

En 1763, les conséquences immédiates du traité de Paris furent la perte du Canada, province avec laquelle les deux villes entretenaient d'étroites relations. La Nouvelle-France offrait un débouché pour les productions « industrielles » normandes et des lieux morutiers très fréquentés par les pêcheurs. Dès le xvii^e siècle, cette province avait constitué une terre d'accueil pour les Normands. On a recensé parmi ceux qui avaient fait souche dans cette province, avant 1760, 20 % de Normands, c'est-à-dire deux mille immigrants sur les dix mille répertoriés. Leur influence fut telle, qu'aujourd'hui encore, dans le paysage rural québécois, la trace de leur installation demeure. En effet, ce que l'on désigne comme le « rang canadien », des bandes allongées parallèles entre elles, perpendiculaires au fleuve et à la route et qui caractérise toujours le paysage parcellaire québécois serait dû à la manière dont se sont installés les paysans. Les fermes sont disposées, proches les unes des autres, le long d'un chemin appelé « rang ». Cette organisation est sûrement d'origine normande, rappelant tout particulièrement, par la forme, la situation et la disposition des lots attribués, l'occupation des sols de l'Alier-mont en pays de Caux, du pays d'Ouche, du Perche, du Thimerais et du Vairais. Dès 1627, la distribution des terres, sur ordre du gouvernement royal, s'était faite avec une volonté de peuplement. Le but étant d'affermir la petite propriété familiale et de fixer les soldats dans cette province lointaine, seule comptait l'efficacité pour la mise en valeur et la capacité à peupler. Le partage des terres eut lieu au sein d'un cadre strictement juridique, la « seigneurie » dont le responsable n'avait nul besoin d'être noble. Un schéma d'occupation connu fut réutilisé.

Après cette perte territoriale, mais du fait de leurs liens étroits avec le grand commerce colonial, la reprise fut rapide, les deux villes échappèrent la plupart du temps aux mouvements cycliques et poursuivirent leur développement au détriment de Nantes et de

Le théâtre et le lyrique	127
Les concerts ecclésiastiques	129
Caen : un pôle important mais secondaire	130
Tradition et faiblesses	130
Les piliers de la vie culturelle, crise et reprise	132
La faculté de médecine et son souci de la santé publique	134
Le rôle des médecins et le remodelage de l'urbanisme	136
En guise de conclusion : vie culturelle et Révolution	138
Orientation bibliographique	140
CHAPITRE III	
LA RÉVOLUTION EN NORMANDIE	144
L'entrée en révolution	144
La Normandie en 1789 : état des lieux	145
Les cahiers de doléances	146
Les élections aux États généraux	151
L'été 1789	153
De nouveaux cadres d'action	156
De la révolution libérale aux premiers pas de la République,	
1790-juillet 1793	157
Le temps des nouveautés : 1790-avril 1792,	
intérêts, déceptions et flottements	158
La montée des problèmes : avril 1792-septembre 1792	163
Les résistances politiques	169
La radicalisation de l'an II	173
Le fonctionnement du gouvernement révolutionnaire	
en Normandie	174
La « Terreur » en Normandie	176
La poursuite de l'effort de guerre	178
Une volonté de renouveau culturel	179
De thermidor an II à brumaire an VIII	184
Les Thermidoriens et l'épuration de « velours » de l'an III	184
Substances et révoltes de l'hiver de l'an III	186

L'application de la Constitution de l'an III en Normandie	188
Un moment fondateur, instruction et culture en Normandie	190
Une lassitude générale	192
Refus et rejets	197
Deux guerres chouannes	198
Orientation bibliographique	206
Index des noms	212
Index des lieux	215